



AVIS AUX RIVERAINS, RIVERAINES ET COMMERCE DES RUES CONCERNÉES PAR LES FÊTES DE WALLONIE

Namur, le lundi 8 septembre 2025

FÊTES DE WALLONIE 2025 MESURES DE MOBILITÉ

D'ici quelques jours et jusqu'au 22 septembre, les Fêtes de Wallonie animeront les rues du centre-ville.

« Les Wallos », à Namur, c'est avant tout une célébration de l'identité wallonne, une fête populaire, conviviale et inclusive, du folklore, de la musique, de la danse et du patrimoine.

Afin de permettre le bon déroulement de ces festivités, des mesures particulières de mobilité sont en vigueur. Celles-ci concernent la période du lundi 15 septembre au mardi 23 septembre (et essentiellement du jeudi 18 au lundi 22 septembre).



CENTRE-VILLE FERMÉ À LA CIRCULATION

Le centre-ville sera piétonnier et fermé à la circulation (y compris vélos et trottinettes) de manière générale, **du vendredi 19 septembre à 9h au lundi 22 septembre à 8h. Le lundi, des mesures plus limitées sont également prises en raison du Lundi des Namurois (voir plus bas).**

Pour des raisons de sécurité, durant cette période, les véhicules ne sont pas autorisés à entrer dans le périmètre des Fêtes de Wallonie, exception faite pour les véhicules de secours et de service ou pour des raisons impérieuses laissées à l'appréciation des services de Police. Aucun laisser-passer ne sera octroyé.

DÉTAILS DES MESURES PRISES PAR LA VILLE DE NAMUR

Rue Bord de l'Eau / Rampe Verte

- **Le samedi 13 septembre**, le stationnement des véhicules (excepté ceux autorisés) sera interdit :
 - rue Bord de l'Eau, côté opposé à l'entrée de la Rampe Verte, sur 5 emplacements – de 8h à 14h
 - rue Bord de l'Eau, côté opposé à l'entrée de la Rampe Verte, sur 10 emplacements – de 10h à 18h

Place du Palais de Justice

- **Du mercredi 17 à 6h au lundi 22 septembre à minuit**, le stationnement des véhicules (excepté organisation) sera interdit rue Lelièvre, entre les places Saint-Aubain et du Palais de Justice et de ce côté
- **Du mercredi 17 à 6h au lundi 22 septembre à 8h**, le stationnement des véhicules (excepté véhicules autorisés) sera interdit sur l'entièreté de la place
- **Du jeudi 18 à 17h au lundi 22 septembre à 8h** : la circulation des véhicules sera interdite

Rue Lelièvre

- **Du jeudi 18 à 17h au lundi 22 septembre à 8h** : la circulation des véhicules sera interdite
- **Le vendredi 12 septembre, de 17h à 20h**, le stationnement des véhicules (excepté ceux autorisés) sera interdit place Saint-Aubain, sur 5 emplacements, côté rue Lelièvre.

Rue Julie Biliart



- **Du jeudi 18 à 17h au vendredi 19 septembre à 9h**, le stationnement des véhicules sera interdit **rue Julie Biliart**, sur 3 emplacements devant les numéros 11-13.

Rue de Fer

- **Le vendredi 19 septembre, de 7h30 à 9h**, le stationnement des véhicules (exceptés ceux autorisés) sera interdit et la circulation des véhicules ne sera autorisée que sur une seule bande **rue de Fer**, des numéros 43 à 15.

Place l'Ilon

- **Le vendredi 19 septembre, de 4h à 9h**, le stationnement des véhicules sera interdit.

Places du Théâtre-Saint-Aubain, rues Namêche-Saintraint

- **Les lundis 15 et mardi 23 septembre, de 6h à 18h**, le stationnement des véhicules (excepté ceux autorisés) sera interdit :
 - place du Théâtre n° 3
 - rue Lucien Namêche n° 14a
 - rue Joseph Saintraint n° 1, 1a et 1b.
 - place Saint-Aubain, le long du Palais provincial (uniquement le lundi 15 septembre)

Rue Joseph Saintraint

Le stationnement des véhicules (excepté ceux autorisés) sera interdit :

- **du mardi 16 à 6h au vendredi 19 septembre à 9h** : sur les emplacements en épis, sur 25m au départ de la rue de l'Evêché (vers le boulevard Frère Orban)
- **du mardi 16 au vendredi 19 septembre, de 8h à 18h** : sur les emplacements en épis entre le camion frigo de la RTBF et le boulevard Frère Orban
- **du mardi 16 à 8h au mardi 23 septembre à 12h** : le stationnement des véhicules sera interdit rue de la Tour, côté immeubles impairs
- **Du jeudi 18 à 14h au vendredi 19 septembre à 9h**, sur les emplacements entre la rue du Collège et le musée

Rue de l'Ange

- **Du lundi 15 à 7h au vendredi 19 septembre à 9h**, le stationnement des véhicules (excepté ceux autorisés) sera interdit et une bande de circulation de minimum 3m sera maintenue en permanence rue de l'Ange, entre les n° 41 et 79. Au cas où la circulation des véhicules devrait être perturbée, le travail ne pourra être réalisé qu'entre 9h et 15h30.
- **Du mardi 23 à 8h au vendredi 26 septembre à 20h**, le stationnement des véhicules (excepté ceux autorisés) sera interdit et une bande de circulation de minimum 3m sera maintenue en permanence rue de l'Ange, entre les nos 41 et 79. Au cas où la circulation des véhicules devrait être perturbée, le travail ne pourra être réalisé qu'entre 9h et 15h30.

Square Léopold

- **Les vendredi 19 et samedi 20 septembre, de 22h à 3h les lendemains**, le stationnement des véhicules (excepté véhicules de l'ASBL « Excepté Jeunes ») sera interdit sur 5 emplacements Square Léopold.

Rue Van Opré / Rue de la Croix Rouge

- **Le samedi 20 septembre, de 1h à 20h**, le stationnement des véhicules (excepté ceux autorisés) sera interdit place Joséphine Charlotte, sur les parkings sis :
 - Côté rue Van Opré, à proximité immédiate du bâtiment du SPW
 - À l'angle de la rue de la Croix Rouge et de l'avenue Gouverneur Bovesse, côté rue d'Enhaive

Rue Général Michel / Rue du Premier Lanciers

- **Le samedi 20 septembre, dans le cadre de la Réception officielle de la Ville de Namur qui se déroulera dans le Parc des Arts, rue du Premier Lanciers, à 11h (bienvenue !)** :
 - De 3h à 14h, le stationnement des véhicules (excepté personnes handicapées) sera interdit rue Général Michel, sur 5 emplacements au départ de la rue du Premier Lanciers ;



- Rue des Bourgeois :
 - De 1h à 21h, le stationnement des véhicules (excepté ceux autorisés) sera interdit ;
 - De 7h à 21h, la circulation (excepté ceux autorisés et accès parking de la rue Thémis) sera interdite.

Jambes et Saint-Servais

- **Le dimanche 14 septembre, de 7h30 à 17h**, le stationnement des véhicules sera interdit à Jambes, rue Mazy, entre à côté du n° 12 et le n° 26a ;
- Le stationnement des véhicules sera interdit à Jambes, rue Mazy, entre à côté du n° 12 et le n° 26a (côté opposé à l'entrée de l'Elysette) :
 - **le dimanche 21 septembre, de 7h30 à 17h**
 - **le lundi 22 septembre, de 7h30 à 17h**
 - **du mardi 23 à minuit au mercredi 24 septembre à minuit**
- **Le samedi 20 septembre de 3h à 24h**, le stationnement des véhicules (excepté ceux autorisés) sera interdit à Jambes, rue Mazy, entre l'avenue du Bourgmestre Jean Materne et la rue Verte, y compris la placette, de part et d'autre de la voirie.
- **Le dimanche 21 septembre, de 8h à 13h**, le stationnement des véhicules (excepté ceux autorisés) sera interdit chaussée de Waterloo à Saint-Servais, sur le parking et la bande de stationnement devant le cimetière.

Mesures spécifiques liées aux concerts du jeudi 18/09 Place Saint-Aubain



- **Du jeudi 18 à 17h au vendredi 19 septembre à 9h :**
 - la circulation des véhicules sera interdite boulevard Frère Orban, entre le pont de l'Evêché et la rue des Brasseurs
 - le stationnement et la circulation des véhicules seront interdits :
 - rue Basse Marcelle
 - rue de Bruxelles, dans ses sections comprises entre les rues des Carmes et Lelièvre
 - rue de l'Evêché
 - rue des Brasseurs, entre la rue Joseph Saintraint et la place Maurice Servais
 - rue des Carmes, entre la rue Saint-Jacques et la rue Saint-Joseph
 - rue du Collège
 - rue Godefroid
 - rue Joseph Grafé, entre la place du Palais de Justice et la rue de Bruxelles
 - rue Joseph Saintraint
 - rue Saint-Jacques
 - rue Saint-Joseph
 - rue du Séminaire
- **Rue Joseph Grafé, entre la place du Palais de Justice et la rue de l'Arsenal :**
 - Le stationnement des véhicules sera interdit dès 16h
 - La circulation des véhicules sera interdite (excepté accès parking UNamur où la circulation sera autorisée dans les 2 sens)
- **Rue de Fer, la circulation des véhicules :**
 - sera interdite sur la bande de droite vers la rue Saint-Jacques
 - sera déviée sur la bande de gauche avec obligation d'aller tout droit vers la rue de l'Ange



Week-end des Fêtes de Wallonie

- **Du vendredi 19 à 9h au lundi 22 septembre à 8h :**

- **rue Joseph Grafé**, entre la place du Palais de Justice et la rue de l'Arsenal :

- le stationnement des véhicules sera interdit
- la circulation des véhicules sera interdite (excepté véhicules autorisés et accès parking de l'UNamur où la circulation sera autorisée dans les 2 sens)

- la circulation des véhicules **sera autorisée** dans les deux **sens rue Pepin, entre les rues Emile Cuvelier et de l'Etoile**

- **seront déclarées « voie sans issue » :**

- la rue Pepin, au départ des rues Lucien Namèche et de l'Etoile, vers la rue Emile Cuvelier
- la rue d'Harscamp, au départ du rond-point d'Harscamp
- la rue des Tanneries, au départ des rues Jean-Baptiste Brabant et du Lombard
- la rue du Lombard, au départ de la rue Jean-Baptiste Brabant

- **le stationnement des véhicules sera interdit :**

- rue Pepin, entre les rues Emile Cuvelier et de l'Etoile
- rue de l'Etoile
- rue d'Harscamp

- **rue du Lombard :**

- le stationnement des véhicules sera interdit
- la circulation des véhicules sera interdite entre le n° 8 et la place l'Illon

- **rue Courtenay, entre l'avenue Comte de Smet de Nayer et la rue Basse Neuville :**

- le stationnement des véhicules sera interdit
- le sens de circulation sera inversé

- **avenue Fernand Golenvaux :**

- La circulation des véhicules sera interdite (excepté accès au parking Beffroi et véhicules autorisés)
- Le stationnement des véhicules sera interdit (excepté poste de soin et véhicules de secours)

- **La circulation des véhicules sera interdite** boulevard Frère Orban, entre le pont de l'Evêché et la rue Joseph Saintraint (excepté accès emplacements pour personnes handicapées de la rue de l'Evêché)

- **Le stationnement et la circulation des véhicules seront interdits du vendredi 19 à 9h au lundi 22 septembre à 8h :**

- Marché au Chanvre
- Marché Saint-Remy
- place Chanoine Descamps
- place d'Armes
- place du Théâtre (excepté véhicules autorisés pour le stationnement le samedi 20 septembre 2025 de 8h à 17h)
- place l'Illon
- place Maurice Servais
- rue Bas de la Place
- rue Basse Marcelle
- rue Courtenay, entre la rue Basse Neuville et la place de l'Ecole des Cadets, y compris la placette
- rue de Bavière
- rue de Bruxelles, entre les rues des Carmes et Lelièvre
- rue de Fer
- rue de Gravière
- rue de l'Ange
- rue de l'Inquiétude
- rue de la Croix

- rue de la Halle
- rue de la Monnaie
- rue de la Tour (excepté camion frigo et Police pour laquelle la voirie sera rétablie à double sens)
- rue de l'Evêché (excepté personnes handicapées)
- rue de l'Ouvrage
- rue de Marchovelette
- rue des Brasseurs
- rue des Carmes
- rue des Croisiers;
- rue des Dames Blanches, entre les rues de Fer et Galliot
- rue des Echasseurs
- rue des Fossés Fleuris
- rue des Fripiers
- rue du Bailly
- rue du Collège (excepté véhicules autorisés)
- rue du Marché
- rue du Pont
- rue du Président

- rue du Séminaire, entre la rue de l'Arsenal et la place Saint-Aubain
- rue Emile Cuvelier, entre les rues de Fer et Pepin
- rue Fumal
- rue Godefroid
- rue Haute Marcelle
- rue Joseph Grafé, entre la rue de Bruxelles et la place du Palais de Justice
- rue Joseph Saintraint (excepté véhicules autorisés + accès aux emplacements pour personnes handicapées de la rue de l'Evêché)
- rue Julie Billiard
- rue Ponty
- rue Ruplémont
- rue Saint-Jacques
- rue Saint-Jean
- rue Saint-Joseph
- rue Saint-Loup
- rue Saint-Nicolas
- Venelle de la Grande Forge



Lundi des Namurois

- **Du lundi 22 à 8h au mardi 23 septembre à 8h :**
 - Le stationnement et la circulation des véhicules seront interdits :
 - Rue de l'Ange
 - Rue de la Tour
 - Rue Emile Cuvelier, entre les rues de la Tour et du Beffroi
 - La circulation des véhicules (excepté riverains de la Venelle des Capucins ayant un garage) sera interdite rue Emile Cuvelier, entre les rues Pepin et de l'Ange
 - La circulation **sera autorisée** dans les deux sens :
 - Rue Pepin
 - Rue Emile Cuvelier, entre les rues Pepin et du Beffroi
 - Le stationnement des véhicules sera interdit rue Pepin, entre les rues Lucien Namèche et Rogier.

Enterrement de l'Arsouille

- **Du lundi 22 à 8h au mardi 23 septembre à 8h :**
 - Le stationnement et la circulation des véhicules seront interdits :
 - Rue Saint-Nicolas, entre les rues Jean-Baptiste Brabant et Courtenay, y compris la placette sise rue Courtenay
 - Rue Ponty
 - Rue Julie Billiard
 - Rue de Bavière
 - La circulation des véhicules sera interdite rue de Gravière, dans le sens place l'Illon - rue Bas de la Place
 - La circulation sera rétablie à double sens rue Courtenay, entre la rue Basse Neuville et l'avenue Comte de Smet de Nayer

N.B. : les livraisons et l'approvisionnement des commerces, stands et étals, sont uniquement autorisés entre 6h et 9h les samedi, dimanche et lundi pour les rues concernées par les mesures liées à l'Enterrement de l'Arsouille et le Lundi des Namurois.



Samedi 20/09, 22h : feu d'artifice tiré depuis La Confluence

- **Du vendredi 19 à 12h au dimanche 21 septembre à 1h :**
 - le stationnement des véhicules sera interdit à Jambes, quai de Meuse, de l'avenue du Bourg-mestre Jean Materne au n° 46
 - la circulation des véhicules sera interdite quai des Chasseurs Ardennais
- **Du vendredi 19 à 12h au lundi 22 septembre à 10h : le stationnement des véhicules sera interdit quai des Chasseurs Ardennais**
- **Le samedi 20 septembre 2025 :**
 - de 18h à 23h, le **stationnement des véhicules sera interdit** avenue Baron Louis Huart
 - de 21h à 23h :
 - **Le stationnement et la circulation des véhicules seront interdits** rue Notre-Dame, entre le rond-point du Grognon et la rue de la Sarasse;
 - **La circulation des véhicules sera interdite :**
 - avenue Baron Louis Huart, entre le pont de Jambes et le rond-point du Grognon
 - route Merveilleuse, entre l'avenue de la Plante et Terra Nova
 - pont de Jambes, sur la bande de circulation tournant vers l'avenue Baron Louis Huart
 - rue de la Sarasse



La bande centrale de l'avenue de la Plante vers le pont de Jambes sera déviée intégralement sur la bande de tourne à droite.



De 22h à la fin du spectacle, la circulation piétonne et des cyclistes sera interdite sur l'Enjambée

Mesures spécifiques de stationnement : PMA et postes de secours



▪ Poste Médical Avancé (PMA) à l'Arsenal

Du vendredi 19 à 14h au dimanche 21 septembre à 10h, le stationnement des véhicules sera interdit rue de l'Arsenal, à côté de l'emplacement pour personnes handicapées sis au n°9.

▪ Croix-Rouge

Du vendredi 19 à 17h au lundi 22 septembre à 6h, le stationnement des véhicules sera interdit sur 40 emplacements (excepté Croix-Rouge) à Saint-Servais, sur le parking à l'arrière droit du Hall Octave Henry, côté rue de l'Industrie.

Bon à savoir

- Un passage de 4 mètres devra être réservé aux véhicules de secours.
- Ces mesures ne concernent pas les véhicules du Parquet, de la Police locale, de la Police fédérale, des services de secours, de la Croix-Rouge, des médecins en mission, d'entretien de la Commune et du BEP, ainsi que les conducteurs circulant pour raison urgente à justifier auprès du service d'ordre sur place.
- Les véhicules autorisés à stationner dans les emplacements réservés auront un signe distinctif, matérialisé sur un support papier, placé sur le tableau de bord.

FACILITÉS D'ACCÈS ET DE STATIONNEMENT



Livraisons

Les livraisons et l'approvisionnement des commerces, stands et étals, sont uniquement autorisés entre 6h et 9h les samedi, dimanche et lundi pour les rues du piétonnier : Ange, Tour, Emile Cuvelier entre les rues de la Tour et du Beffroi, Pepin, Cuvelier, Saint-Nicolas, Ponty, Julie Billiard, Bavière Gravière et Courtenay.

Facilités de stationnement

- **Parking Saint-Nicolas** (276 pl. - Avenue Albert I^{er})
Ouvert et gratuit du vendredi 19 septembre à 16h30 au lundi 22 septembre à 04h00.
- **P+R de Bouge** (700 pl. - Rue Hébar)
Ouvert et gratuit du vendredi 19 septembre à 16h30 au lundi 22 septembre à 04h00.
Les trajets avec les bus de la ligne 27 sont gratuits entre le parking et la gare.
- **Parking Namur Expo** (475 pl. - Avenue Sergent Vrithoff)
Ouvert et gratuit du jeudi 18 septembre à 08h00 au mardi 23 septembre à 04h00.
- **Parking Hôtel de Ville** (350 pl. - Rue des Dames Blanches)
Ouvert sans interruption du jeudi 18 septembre à 07h30 au mardi 23 septembre à 24h00.



Application d'un tarif préférentiel de 1€/h avec un maximum de 5€ par 24h de stationnement du vendredi 18 septembre à 00h00 au lundi 22 septembre à 24h00.

- **Parking Confluence** (670 pl. - 2 rue du Grognon)
- **Parking Beffroi** (258 pl. - place d'Armes)
- **Parking Casernes - Palais de Justice** (265 pl. - Rue Thémis 6B)
Obtenez 50% de réduction dans ce parking avec la Pcard App ou Pcard+
- **Parking SNCB Gare P1** (490 pl. - bld du Nord - accès de 4h à 24h)
- **Parking SNCB Gare P2** (480 pl. - pont de Louvain, entrée via le rond-point boulevard d'Herbatte - 24h/24)

Application d'un tarif préférentiel de 1€/h, avec un forfait maximum de 5€ par 24h de stationnement pour tout stationnement de plus de 5 heures, du vendredi 19 septembre à 16h30 au lundi 22 septembre à 06h00. Paiement uniquement par CB.

- **Parking UNamur Henri Lemaître (Université)** (224 pl. – 12, rue Henri Lemaître)
Ouvert du vendredi 19 septembre à 17h au lundi 22 septembre à 6h. Ouvert et gratuit.
- **Parking Gifar** (500 pl. - rue des Echasseurs) & **parking du Centre** (160pl. – rue de Fer)

Accessibles uniquement le jeudi 19 septembre et le lundi 22 septembre (inaccessibles du vendredi au dimanche pendant les festivités).

Emplacements PMR

- **Emplacements de stationnement PMR réservés** (avec carte réglementaire « handicapé »)
 - **En voirie** (gratuits) : 8 pl. boulevard Frère Orban côté Arsenal & 12 pl. rue de l'Evêché (du jeudi 18 à 14 au lundi 22 septembre à 4h), 2 pl. Rempart de la Vierge, 8 pl. rue Moncrabeau, 2 pl. rue du Lombard, 3 pl. place des Cadets.
 - **Dans les parkings** : Confluence (17 pl.), Beffroi (5 pl.), Hôtel de Ville (3 pl.), Casernes/Palais de Justice (7 pl.), SNCB 1 (10 pl.) et 2 (10 pl.), Namur Expo (11 pl.), P Saint-Nicolas (6 pl.) et P+R de Bouge (11 pl.).

Stationnement des vélos et des motos

- **Parking de l'Hôtel de Ville (rue des Dames Blanches)**
Accessible sans interruption du jeudi 18 septembre à 7h30 au mardi 23 septembre à 24h00
 - Grand parking vélos et motos gratuit
- **Parking de la Confluence (rue du Grognon, 7j/24h)**
 - Grand parking vélos et consigne gratuits

Li Bia Velo

Pendant les fêtes de Wallonie, certaines stations de vélos Li Bia Velo en libre-service du centre-ville sont fermées du mardi 16 au mercredi 24 septembre : Rue de Fer, Rue de l'Ange, Rue du Collège, Place Maurice Servais. Un affichage est prévu aux stations concernées. Plus d'infos sur libiavelo.be

Bus

- La place de la Station et la gare des bus sont situées hors du périmètre des festivités, la circulation des bus n'y sera donc pas impactée.
- Bus de nuit vers la périphérie namuroise à partir de 23h15 les vendredi 19 et samedi 20 septembre : La Ville de Namur, en coordination avec le TEC, vous propose des bus gratuits au départ de la place de la Station - Quai B
- Gratuité des bus 27 entre le P+R de Bouge (stationnement gratuit) et la place de la Station les vendredi 19, samedi 20 et dimanche 21 septembre.



Plus d'infos sur www.letec.be

Trains

Oubliez les embouteillages et les problèmes de parking ! Faites le bon choix et venez en train. A l'occasion des Fêtes de Wallonie, l'offre des trains vers et de Namur est renforcée. Pour toutes les infos, conditions et horaires : www.sncb.be – www.belgiantrain.be

Taxis

Pendant les fêtes de Wallonie, des taxis stationnent à la gare.

Les Namourettes

Les bateaux naviguent les samedi 20 et dimanche 21 septembre de 10h à 18h (toutes les 20') entre Jambes, le centre-ville et Salzinnes. Plus d'infos sur www.namurtourisme.be

Téléphérique

Le téléphérique relie Namur à sa Citadelle le samedi 20 et le dimanche 21 septembre de 10h à 18h30. En semaine de 7h à 18h30. Plus d'infos sur www.telepheriquedenamur.be

Opération Sauvetage « Excepté jeunes »

L'association « Excepté Jeunes » ramène gratuitement les fêtardes et fêtards chez eux avec leur voiture durant les nuits du vendredi et du samedi. Points de rendez-vous : square Léopold (à côté du C&A). **Contacts pendant les fêtes de Wallonie : 0474 30 91 46 ou animation@exceptejeunes.be**. Plus d'infos sur la page Facebook d'Excepté Jeunes.

Plus de précisions sur ces mesures et les infos sécurité :

www.namur.be (Actualité : « Place aux Fêtes de Wallonie »).

Page Facebook de la Ville de Namur :

www.facebook.com/Ville.de.Namur/ - « Ville de Namur (Page officielle) »

Page Facebook de la zone de police Namur Capitale :

www.facebook.com/PoliceNamurCapitale - « Police Namur Capitale »

Programme complet des Fêtes de Wallonie :

www.fetesdewallonie.be - www.namur.be - www.rtbf.be/fetesdewallonie

#Wallos25 #Namur

LA VILLE DE NAMUR ET SES PARTENAIRES VOUS SOUHAITENT D'ORES ET DÉJÀ DE « BON'FIESSE DI WALLONIE A TORTOS ! »

